

TOP 6

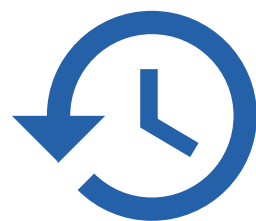
Pièges à éviter lors de l'achat d'un chariot d'occasion

1 - Horamètre inexact

Si un **horamètre de 4 chiffres** arrive à 9999 heures, s'il a été **débranché**, s'il a **cessé de fonctionner** ou a été **remplacé**, son compteur redémarrera à 0000 heures.

Conséquences :

- Risque d'être induit en erreur.
- Croire que le chariot a fait moins d'heures qu'il n'en a réellement fait.



→ Estimez le nombre exact des heures réellement effectuées en vérifiant si l'horamètre correspond bien à l'âge de la plaque et en vérifiant la conformité du carnet de bord.

2 - Année de fabrication inexacte

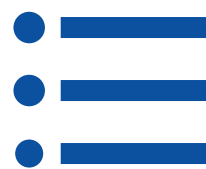
A l'aide du modèle + numéro de série.

→ Demandez au constructeur de confirmer **l'année de fabrication** du véhicule en cas de doute.



3 - Plaque de charge incomplète

La capacité du chariot doit tenir compte des équipements et accessoires ajoutés ou retirés. Une plaque de charge non valide ou fausse engage la sécurité et votre responsabilité.



→ Assurez-vous que la plaque de charge est conforme à la configuration du chariot

4 - Modifications non autorisées

Les opérations de **soudage**, de **chauffage** ou de **perçage** sans autorisation du constructeur sont interdites car potentiellement dangereuses.

Conséquences :

- Perte de conformité du chariot élévateur
- Danger pour la sécurité
- Affaiblissement des composants structurels du chariot.
- Chariot instable avec une usure inutile du châssis.
- Défaillance prématurée.



→ Ne vous engagez pas dans un achat de ce type ou vérifiez la conformité des modifications apportées au chariot.

5 - Conditions d'utilisation du chariot

L'environnement conditionne l'état générale du chariot élévateur. Un chariot venant d'une **fonderie**, d'un **milieu salin** ou d'une **industrie agro-alimentaire** reflètera un milieu de travail difficile.



→ A l'aide du **carnet de maintenance**, déterminez l'historique du chariot élévateur et faites passer une évaluation technique avec une inspection de sécurité minutieuse.

6 - Obligations légales

Disposer du **carnet de maintenance** à jour, du **rapport de mise en service** délivré par un organisme agréé et indépendant et du **certificat de conformité** délivré par le vendeur.

